

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 4 janvier 2025

Portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, et Responsable de Pôle services et environnement, Mme Marie CROUZOUOLON, Directrice, Mme Audrey HUSSON, Directrice et M. Cyril BRUNIE, Directeur, M. David GÉREL, Directeur et Mme Juliette COSTEAU, Directrice.

N° 25884

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-5.

Mé la délibération n°12 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle déléguée de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle services et environnement à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUOLON assure les fonctions de Directrice du pôle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David GÉREL assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Juliette COSTEAU assure les fonctions de Directrice de l'entretien au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Juliette COSTEAU assure les fonctions de Directrice des ressources humaines au sein du Pôle services et environnement.

ARRÊTÉ

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle services et environnement, pour la signature des documents suivants :

1- Rapport d'analyse des offres des marchés publics du Pôle prévention et environnement.


2- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle prévention et environnement.

3- Tout acte de commande, y compris sous la forme d'écrit, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle prévention et environnement.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Mme Marie CROUZOUOLON, Directrice, Mme Audrey HUSSON, Directrice, M. Cyril BRUNIE, Directeur, M.

1 DOCUMENT - Publié le 7 Janvier 2025

 **25884.pdf**  
(.pdf, 158,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**